



6276 - La différence entre le mariage musulman et celui des infidèles

question

Je suis une nouvelle convertie à l'Islam et je voudrais connaître la différence entre le mariage des musulmans et celui des mécréants. Est-ce que la nouvelle mariée doit s'habiller en blanc ? Doivent-ils échanger des bagues ? Est-il permis de danser ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il y a de nombreuses différences entre le mariage des musulmans et celui des mécréants. Citons-en le fait de considérer la participation d'un tuteur comme une condition. Ce qui veut dire que c'est le tuteur qui établit le mariage. Il en est de la présence de témoins, de la déclaration du mariage et de l'absence d'une cause de prohibition pour le mariage. Cependant celui-ci ne doit pas nécessairement être conclu à la mosquée.

La nouvelle mariée peut porter tout habit autorisé par Allah, compte non tenu de la couleur.

L'échange de bagues n'est pas permis parce que c'est une innovation dans la religion. C'est ce qu'on appelle en arabe la dabla. Cette pratique devient pire si elle entraîne le port par l'homme d'une bague en or car l'or est interdit aux hommes.

Le chant est recommandé aux femmes en particulier avec usage exclusif de tambourins.

La rencontre directe entre hommes et femmes n'est pas permise, ni dans le mariage, ni ailleurs. Il en est de même de l'apparition de l'époux avec sa femme devant les femmes.

Si les femmes sont seules, elles peuvent danser d'une manière qui ne suscite pas les instincts et n'excite pas les désirs charnels.

Allah le sait mieux.